



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil dix neuf, le 7 mars à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 2 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de VIC- SUR-CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - Mme Elisabeth RISPAL -
M. André JAULHAC, adjoints ;
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – M. Michel LENGAGNE – Mme Odile SERGUES – Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD –
M. Philippe LETANG, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Sébastien CAZELLES (pouvoir à Mme Dominique BRU) – Mme Dominique CIRIANI,
M. Christophe HUGON, Mme Hélène POUILHES (pouvoir à M. Philippe LETANG), M. Géraud MAURS, M. Matthieu LOURS

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MARS 2019

ORDRE DU JOUR

| N° | Délibération | Information | Domaine | Objet | Rapporteur |
|----|--------------|-------------|----------------|---|-------------|
| 1 | x | | Vie municipale | Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 | D. BRU |
| 2 | | x | Informations | - Accueil de familles de réfugiés - Devis signés | D. BRU |
| 3 | x | | Vie municipale | Remplacement d'un membre du CCAS | D. BRU |
| 4 | x | | Personnel | Protection sociale complémentaire – Renouvellement du contrat groupe « Prévoyance-Maintien de salaire » - Accord de principe | L. NUMITOR |
| 5 | x | | Cadre de vie | Labellisation FREDON niveau 2 | A. JAULHAC |
| 6 | x | | Finances | Modernisation de la Maison des eaux – Demande de subvention LEADER | D. BRU |
| 7 | x | | Finances | Extension et modernisation du restaurant scolaire – Demande subvention auprès du Département (FCS) | E. RISPAL |
| 9 | x | | Finances | Versement d'un acompte au CCAS | L. NUMITOR |
| 11 | x | | Finances | Travaux de transition énergétique des salles communales – Avenants au marché de travaux | M. LENGAGNE |
| 12 | x | | Finances | Budget Site des Cayrouses – Compte de gestion 2018 | L. NUMITOR |
| 13 | x | | Finances | Budget Site des Cayrouses – Compte administratif 2018 | L. NUMITOR |
| 14 | x | | Finances | Budget Site des Cayrouses – Clôture du budget | L. NUMITOR |
| 15 | x | | Finances | Budget Lotissement Sources 2 – Compte de gestion 2018 | L. NUMITOR |
| 16 | x | | Finances | Budget Lotissement Sources 2 – Compte administratif 2018 | L. NUMITOR |
| 18 | x | | Finances | Budget Eau – Compte de gestion 2018 | L. NUMITOR |
| 19 | x | | Finances | Budget Eau – Compte administratif 2018 | L. NUMITOR |
| 20 | x | | Finances | Budget Assainissement – Compte de gestion 2018 | L. NUMITOR |
| 21 | x | | Finances | Budget Assainissement – Compte administratif 2018 | L. NUMITOR |
| 22 | x | | Finances | Budget principal – Compte de gestion 2018 | L. NUMITOR |

| | | | | |
|----|---|----------|--|------------|
| 23 | x | Finances | Budget principal – Compte administratif 2018 | L. NUMITOR |
| 24 | x | Finances | Budget principal – Affectation du résultat | L. NUMITOR |

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h30. Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1) **Personnel – Protection sociale complémentaire – Renouvellement du contrat groupe « Prévoyance - Maintien de salaire » - Accord de principe**

Mme Lucienne NUMITOR informe le Conseil que le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011 donne à nouveau la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires et non titulaires).

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution a priori sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés: procédure de labellisation
- La contribution à un contrat négocié auprès des opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance ou assureurs) via une convention de participation souscrite après mise en concurrence.

Par ailleurs, l'intérêt de cette convention de participation est de mettre en concurrence des opérateurs afin d'engager une véritable négociation sur les prestations et d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

De ce fait, le Centre de Gestion a décidé de s'engager dans une procédure de convention qui portera uniquement sur le risque prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

LE CONSEIL

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de gestion du cantal va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84.

PREND ACTE que sur la base des meilleures propositions retenues par la commission d'appel d'offres, un contrat groupe dit convention de participation sera ensuite signé par le Président du Centre de Gestion. Notre collectivité adhérera à ce contrat si les conditions proposées lui semblent satisfaisantes.

Unanimité

2) **Vie municipale – Remplacement d'un membre du CCAS**

Mme Elisabeth RISPAL, adjointe, dit qu'il convient de désigner un membre au sein du Conseil du CCAS suite à la démission de Mme Nicole BRECHET à compter du 16 octobre 2018.

Cette personne doit être une personne extérieure au conseil municipal et avoir un lien avec des activités bénévoles en lien avec les affaires sociales.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé d'Elisabeth RISPAL,

DESIGNE comme membre titulaire du CCAS, M. Rémy De Backer (vice-président de l'EVS).

Unanimité

3) **Cadre de vie – Labellisation FREDON niveau 2**

M. André JAULHAC dit aux conseillers que le FREDON a notifié à la commune sa labellisation de niveau 2 de la Charte d'entretien des espaces publics, par courrier en date du 8/1/2019.

Cette délibération vient statuer sur cette décision.

LE CONSEIL,

VU la délibération n°2017-095 du 19/10/2017 relative à l'adhésion de la commune à la Charte FREDON,

CONSIDERANT le compte rendu de la contre-visite du FREDON, et la labellisation au niveau 2

CONSIDERANT la charte d'entretien des espaces publics de niveau 2, dont l'objectif est de mettre en œuvre des pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement vis-à-vis des produits phytosanitaires utilisés dans le cadre de l'entretien des espaces publics de la commune.

CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

ACCEPTE les termes du niveau 2 de la Charte d'entretien des espaces publics et s'engage à mettre tout en œuvre pour obtenir et conserver la labellisation.

S'ENGAGE à poursuivre ses efforts pour atteindre le niveau 3 de labellisation.

DECIDE de participer financièrement à hauteur de 290€ (90€ liés à la surface de 2930 ha, 200€ liés à la population de 1964 hab.)

Unanimité

4) **Finances – Modernisation de la Maison des eaux – Demande de subvention LEADER**

Mme le maire rappelle aux conseillers que l'objectif est d'accroître la fréquentation du musée et de mettre en valeur l'environnement naturel du square du kiosque à buveurs. Autrement dit, valoriser cet équipement afin d'en faire un véritable atout venant renforcer l'attractivité touristique de la commune.

Dans ce cadre, plusieurs volets d'actions vont être engagés :

• Musée La Maison des eaux minérales :

Aménagements intérieurs du bâtiment :

- Amélioration des conditions d'accueil (ruban de file d'attente, informatisation, imprimante, connexion internet)
- Modernisation de l'éclairage (renforcement, passage au LED)
- Remplacement des radiateurs, mise en place d'aérateurs et de déshumidificateurs
- Création d'un espace de convivialité (coin ludique jeux/livres à destination des enfants en lien avec la médiathèque, création d'une malle pédagogique, point boissons et café)
- Création d'un espace de conférences à l'étage (chaises pliantes, vidéoprojecteur)

Aménagements extérieurs :

- Stationnement, renforcement de la signalétique

Enrichissement de la muséographie :

- Ajout d'un média dédié à l'eau : dans la deuxième salle de l'étage en remplacement de l'ancien média aujourd'hui totalement hors service. Ce nouveau média se présentera sous la forme d'une table numérique tactile interactive, dédiée au thème de l'eau sous toutes les acceptions du terme (prestation intellectuelle, mobilier et application numérique)
- Intégration d'informations relatives au thermalisme, et à la Route des Villes d'eaux du massif central
- Mise en place d'une ambiance sonore dans les salles du musée (enceintes reliées à un ampli)

Déploiement d'une communication :

- Flyer, brochure, affiches : conception et impression

• **Valorisation du Square du kiosque à buveurs :**

Revalorisation du square : baptiser le square du kiosque à buveurs, mise en place d'une signalétique à ses entrées

Réfection du kiosque à buveurs : peinture de la structure, création de médaillons peints (décors)

• **Animations :**

Organisation de conférences scientifiques à la Maison des eaux minérales

Organisation d'une animation théâtrale, et de concerts de plein air, de lectures publiques, dans le square

Porter et pérenniser la Manifestation « Lire à l'eau », en lien avec la médiathèque et l'Espace de Vie sociale, qui a emmené les visiteurs depuis deux ans à la découverte des richesses naturelles, patrimoniales et culturelles autour de l'eau.

• **Ingénierie :**

Analyse complète en laboratoire de l'eau minérale (analyse RESS-0)

Accompagnement par un cabinet de conseil en développement et stratégie touristique :

- Étudier les potentialités de développement touristique de VIC-SUR-CERE en s'appuyant notamment sur ses nombreux atouts liés à son passé thermal, et à la présence de la source d'eau minérale

Recrutement d'un agent en charge de la mission « modernisation et développement de la Maison des eaux » (17.30h sur 12 mois).

En collaboration avec l' élu référent et le groupe de travail dédié au sujet, la personne aura en charge :

- L'ensemble des actions décrites visant la modernisation et développement de la Maison des eaux
- La gestion de la régie et l'accueil du musée
- Les actions de partenariats (office du tourisme, médiathèque, établissements scolaires, Espace de vie sociale, PNR), et de promotion de l'équipement à mener auprès des hébergeurs, et des prestataires de tourisme.

Démarche qualité :

- **La commune de VIC-SUR-CERE a adhéré à l'association « La Route des Villes d'Eaux »**

Texte de présentation de la commune au sein des brochures de l'association :

« Située à 680 mètres d'altitude au pied des Monts du Cantal, Vic-sur-Cère se love dans une ancienne vallée glaciaire. La nature verdoyante, les cours d'eaux et cascades sont omniprésents dans cette charmante station classée de tourisme, également site historique Grimaldi de Monaco. La ville offre aux visiteurs deux visages aussi contrastés que séduisants : ses commerces et son cœur de ville, pourvu d'un patrimoine historique très riche construit en bâtiments de pierres de lave et couvert de toits de lauzes ; et l'ancien quartier thermal, qui invite à villégiature et à la promenade, depuis la gare et les avenues bordées de belles demeures, jusqu'au grand parc des loisirs en bord de rivière. »

Impact social :

- **Les boucles magnétiques** vont permettre à un public déficient auditif de profiter de la visite dans des conditions optimales

Le coût du projet HT : 65 657, 34 € qui se répartissent ainsi :

| | |
|-----------------------|--------------|
| • Travaux de bâtiment | 13 599, 29€ |
| • Communication | 997, 00 € |
| • Matériel | 14 495, 37 € |
| • études, conseils | 16 545, 16 € |

| | |
|--|--------------|
| • Ingénierie | 3 066, 00 € |
| • achat de petits matériels | 1 916, 94 € |
| • Frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) Et frais de structure (coûts indirects liés à l'opération) | 15 037, 58 € |

Le plan de financement de l'opération qui est le suivant :

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| ○ Leader : | 52 525, 87 € HT |
| ○ Commune de VIC SUR CERE : | 13 131, 47 € HT |
| Total : | 65 657, 34 € HT |

LE CONSEIL,

CONSIDERANT la présentation du projet et l'exposé de Mme le maire,

VALIDE l'ensemble des éléments présentés.

AUTORISE Madame Dominique BRU, Maire, à signer tous actes et engager toutes demandes sur cette question.

SOLLICITE une aide du programme LEADER du Pays d'Aurillac d'un montant de 52 525, 87 € au titre de la sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux.

DIT que dans le cas où l'aide LEADER finalement programmée engendrerait une nécessité d'augmenter le montant d'autofinancement sur le projet, une nouvelle délibération devrait être prise avant l'engagement comptable du LEADER. Pour éviter cela, le Conseil Municipal prévoit une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

Unanimité

5) Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du FCS année 2019 – Travaux d'extension et de modernisation du restaurant scolaire

Mme Elisabeth RISPAL, adjointe, présente aux conseillers le projet :

- Adaptations de la cuisine (mobilier, agrandissement de la réserve)
- Extension du réfectoire
- Création de vestiaires pour le personnel
- Mise en accessibilité du bâtiment
- Traitement acoustique

LE CONSEIL,

VU le courrier du Conseil Départemental en date du 8 janvier 2019 pour le dispositif FCS 2019-2021,
CONSIDERANT la présentation du projet et l'exposé de Mme Elisabeth RISPAL,

APPROUVE le programme de travaux d'extension et de modernisation du restaurant scolaire, et SOLLICITE l'octroi d'une subvention du Conseil départemental au titre du FCS 2019-2021.

APPROUVE le plan de financement suivant :

| DEPENSES (€ HT) | | RECETTES (€) | |
|---|-------------------|---|-------------------|
| Travaux | 207 356 | DETR 2019 (35% hors mobilier, 33% sur le total) | 81 932 |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre | 20 736 | Plan ruralité – Région (17%) | 41 169 |
| Bureau de contrôle, coordonnateur SPS, frais de publication | 6 000 | FCS – Département (30%) | 73 861 |
| Matériel | 12 110 | Autofinancement (20%) | 49 240 |
| TOTAL | 246 202,00 | TOTAL | 246 202,00 |

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au BP 2019.

Unanimité

6) Finances - Travaux de transition énergétique des salles communales – Avenants au marché de travaux

M. Michel LENGAGNE dit que des travaux complémentaires sont à envisager.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de M. Michel LENGAGNE,

DECIDE de signer les avenants suivants au marché de travaux de rénovation énergétique des salles communales

| Lot | Entreprise | Montant du marché € HT | Objet de l'avenant | Montant de l'avenant € HT |
|--|------------|------------------------|---|---------------------------|
| 1- GROS OEUVRE | BOUSQUET | 7 347.50 | Déplacement de deux regards de branchement au réseau chaleur (salle po et MTL) | 640.00 |
| 3 - CLOISONS FAUX PLAFONDS – ISOLATION - MENUISERIES | SADIRA | 123 578.00 | Contreventement de la charpente salle po, et occultation de trois ouvertures sur scènes | 8 175.00 |
| 3 - CLOISONS FAUX PLAFONDS – ISOLATION - MENUISERIES | SADIRA | 123 578.00 | Travaux complémentaires de plâtrerie peinture En attente de réception | 5 804.00 |
| 5 - ELECTRICITE | JSE | 37 668.68 | Remplacement de 8 blocs d'ambiance dans la MTL | 2 779.20 |

AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

7) Finances : Comptes de gestion 2018

Pour l'ensemble des budgets suivants :

- Budget annexe LES CAYROUSES
- Budget annexe LES SOURCES
- Budget annexe ASSAINISSEMENT
- Budget annexe EAU
- Budget Principal

LE CONSEIL,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2018** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

8) Finances : Budget Site des Cayrouses – Clôture

Mme Lucienne NUMITOR, adjointe, dit qu'il convient de clôturer le budget annexe des Cayrouses.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2015-34 de bilan de liquidation du site des CAYROUSES,

CONSIDERANT que l'opération d'aménagement est terminée, et qu'il n'existe plus d'écriture comptable à réaliser sur le budget des Cayrouses,

DECIDE de clôturer le budget des Cayrouses à compter du 31/12/2018.

DECIDE de réintégrer dans le budget principal de la commune les résultats 2018 (en excédent et en déficit), ainsi que l'actif et le passif, du budget des Cayrouses.

Unanimité

9) Finances : Comptes administratifs 2018 des budgets annexes

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Mme Lucienne NUMITOR, 1^{ère} adjointe, délibérant sur les comptes administratifs 2018,

- Budget annexe LES CAYROUSES
- Budget annexe LES SOURCES
- Budget annexe EAU
- Budget annexe ASSAINISSEMENT
- Budget Principal

dressés par Mme Dominique BRU, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget annexe Site des Cayrouses

| Section de fonctionnement | |
|--|--------------------|
| Recettes | 60 810.00€ |
| Dépenses | 24 537 .21€ |
| Résultat 2018 | 36 272.79€ |
| Résultat antérieur reporté | 63.70€ |
| Résultat cumulé au 31/12/2018 | 36 336.49€ |
| Section d'investissement | |
| Recettes | 22 082.03€ |
| Dépenses | 36 265.98€ |
| Solde d'exécution 2018 | -14 183.95€ |
| Solde d'exécution reporté | -22 082.03€ |
| Déficit d'investissement reporté (001) | -36 265.98€ |
| Restes à réaliser (dépenses) | |
| Restes à réaliser (recettes) | |
| Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR) | -36 265.98€ |

Unanimité

Budget annexe LES SOURCES

| Section de fonctionnement | |
|--|-------------------|
| Recettes | 1.68€ |
| Dépenses | 0.00€ |
| Résultat 2018 | 1.68€ |
| Résultat antérieur reporté | -1.68€ |
| Résultat cumulé au 31/12/2018 | 0.00€ |
| Section d'investissement | |
| Recettes | 0.00€ |
| Dépenses | 1.68€ |
| Solde d'exécution 2018 | -1.68€ |
| Solde d'exécution reporté | -3 395.89€ |
| Déficit d'investissement reporté (001) | -3 397.57€ |
| Restes à réaliser (dépenses) | |
| Restes à réaliser (recettes) | |
| Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR) | -3 397.57€ |

Unanimité

Budget annexe EAU

| Section d'exploitation | |
|--|--------------------|
| Recettes | 133 971.69€ |
| Dépenses | 276 390.20€ |
| Résultat 2018 | -142 418.51€ |
| Résultat antérieur reporté | 142 418.51€ |
| Résultat cumulé au 31/12/2018 | 0.00€ |
| Section d'investissement | |
| Recettes | 0.00€ |
| Dépenses | 44 474.01€ |
| Solde d'exécution 2018 | -44 474.01€ |
| Solde d'exécution reporté | 44 474.01€ |
| Excédent d'investissement reporté (001) | 0.00€ |
| Restes à réaliser (dépenses) | 0.00€ |
| Restes à réaliser (recettes) | 0.00€ |
| Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR) | 0.00€ |

11 voix pour, 2 voix contre

Budget annexe ASSAINISSEMENT

| Section d'exploitation | |
|--|-------------------|
| Recettes | 49 074.53€ |
| Dépenses | 52 747.53€ |
| Résultat 2018 | -3 673.00€ |
| Résultat antérieur reporté | 3 673.01€ |
| Résultat cumulé au 31/12/2015 | 0.01€ |
| Section d'investissement | |
| Recettes | 125 324.84€ |
| Dépenses | 63 234.40€ |
| Solde d'exécution 2018 | 62 090.44€ |
| Solde d'exécution reporté | -62 090.44€ |
| Déficit d'investissement reporté (001) | 0.00€ |
| Restes à réaliser (dépenses) | 0.00€ |
| Restes à réaliser (recettes) | 0.00€ |
| Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR) | 0.00€ |

11 voix pour, 2 voix contre

10) Finances : Comptes administratifs 2018 du budget principal et affectation du résultat**Budget principal**

| Section de fonctionnement | |
|--|---------------------|
| Recettes | 2 930 600.84€ |
| Dépenses | 2 487 615.53€ |
| Résultat 2018 | 442 985.31€ |
| Résultat antérieur reporté | 0.00€ |
| Résultat cumulé au 31/12/2018 | 442 985.31€ |
| Section d'investissement | |
| Recettes | 734 303.91€ |
| Dépenses | 1 001 990.50€ |
| Solde d'exécution 2018 | -267 686.59€ |
| Solde d'exécution reporté | -215 456.30€ |
| Déficit d'investissement reporté (001) | -483 142.89€ |
| Restes à réaliser (dépenses) | 893.032.70€ |
| Restes à réaliser (recettes) | 490 876.19€ |
| Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR) | -885 299.40€ |

CONSTATE un excédent de **442 985.31€** à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

| | | |
|------------------------|-----------------------------------|-------------|
| Section Fonctionnement | 002 – excédent antérieur reporté | 0.00€ |
| Section Investissement | 1068 – excédent de Fonctionnement | 442 985.31€ |

CONSTATE l'intégration sur le budget principal des résultats des budgets clôturés des CAYROUSES et de l'ASSAINISSEMENT, comme suit :

- Excédent en section de Fonctionnement de 0.01€ (reliquats de TVA) sur le budget Assainissement
- Excédent en section de Fonctionnement de 36 336.49€ sur le budget des Cayrouses

CONSTATE un excédent cumulé de **479 321.81€** à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

| | | |
|------------------------|-----------------------------------|-------------|
| Section Fonctionnement | 002 – excédent antérieur reporté | 0.00€ |
| Section Investissement | 1068 – excédent de Fonctionnement | 479 321.81€ |

11) Finances – Versement d'un acompte au CCAS

Madame Lucienne NUMITOR rappelle que la commune verse une subvention annuelle de 5000€ au CCAS pour assurer les charges de fonctionnement. Elle propose d'approuver le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 1 000 €. En effet, il existe un besoin de trésorerie pour le paiement de factures en attente.

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121 - 29, et L 2311 - 7,
CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

APPROUVE le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 1 000 € au CCAS.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 657362 du budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.